Prescrire n'est pas un magazine

Le dire aux non-abonnés

Entre les numéros de *Prescrire* et les numéros d'un "magazine" que l'on reçoit chez soi ou que l'on achète en kiosque, il y a des points communs. Mais à y regarder d'un peu plus près, ce sont surtout les différences qui prédominent…

Chez *Prescrire*, pas d'actionnaire. Une revue détenue à 100 % par une association sans but lucratif.

Prescrire est un titre de presse, certes. Mais un titre de presse très particulier. L'objectif n'est pas de publier une revue, et de "faire de l'argent" avec. Ni, via la possession d'un média, de faire commerce d'influence(s). L'objectif est de fournir aux professionnels de santé des informations pertinentes qui leur permettent de produire des soins de qualité. D'abord dans l'intérêt des patients. La revue *Prescrire* est éditée non par un groupe de médias appartenant à des actionnaires privés, mais par une association sans but lucratif poursuivant un but éthique : l'Association Mieux Prescrire (AMP).

Pas de publicité. Ni directe, ni déguisée.

Les revues ayant fait le choix de ne pas recourir au financement par la publicité sont des cas extrêmement rares… C'est le cas de la revue indépendante *Prescrire*, qui tient intrinsèquement à l'absence de liens d'intérêts avec des firmes commercialisant des produits ou des services de santé. Il en découle bien sûr une bien plus grande garantie de fiabilité des contenus, mais aussi un plus grand confort pour le lecteur. Dans les numéros de *Prescrire*, aucune annonce publicitaire ne vient perturber la lecture !

À noter : avec *Prescrire*, pas de collecte non plus de vos données personnelles pour les revendre à des annonceurs ou des régies publicitaires. Abonné à *Prescrire*, vous êtes bien le client, et non le produit...

Des synthèses méthodiques, issues de l'analyse critique des données de l'évaluation clinique.

Cœur des numéros de *Prescrire*, les synthèses méthodiques nécessitent une compétence et une organisation particulières. Les rédacteurs de la *revue* sont en majeure partie des professionnels de santé (médecins spécialistes en médecine générale ou en d'autres spécialités, pharmaciens, etc.), souvent en activité, longuement formés au sein de l'équipe de Rédaction. L'absence totale de conflit d'intérêts est exigée de leur part.

Chaque texte est rédigé par un grand nombre de personnes, par étapes, sur plusieurs mois.

La revue *Prescrire*, non pas un magazine, mais un solide support de formation !

Prescrire